



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.3, 3.5, 3.12

**Numéro de la demande :** 2016-5745  
**Demande :** B.3.3 : Modification du nombre ou de la fréquence des applications  
B.3.5 : Modification des cultures de rotations ou du délai d'attente avant la plantation  
B.3.12 : Modification d'un nouveau site ou d'un nouvel hôte  
**Produit :** Fongicide Evito 480 SC  
**Numéro d'homologation :** 20408  
**Principe actif (p.a.) :** Fluoxastrobine  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2967454

### Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation d'Evito 480SC (numéro d'homologation de l'ARLA 30408) en ajoutant des utilisations sur l'avoine, le méteil, le seigle, le sous-groupe de culture 6C et le sous-groupe de culture 20A.

### Évaluation des propriétés chimiques

Une évaluation des propriétés chimiques n'a pas été requise pour cette demande.

### Évaluations des risques pour la santé

Le profil d'emploi du fongicide Evito 480 SC constitue une extension de l'utilisation de la fluoxastrobine avec l'ajout de l'avoine, du méteil, du seigle, du sous-groupe de culture 6C (y compris les pois secs, les lentilles et les pois chiches) et du sous-groupe de culture 20A (y compris le canola). Des évaluations quantitatives actualisées du risque ont été menées pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application ainsi que pour les travailleurs qui se rendent sur des sites traités de ces cultures. Aucun risque préoccupant pour la santé n'est anticipé quand les travailleurs suivent le mode d'emploi et qu'ils portent l'équipement de protection individuelle comme cela est indiqué sur l'étiquette.

Les données sur les résidus tirées d'essais de terrain menés au Canada et aux États-Unis ont été soumises pour appuyer l'utilisation domestique du fongicide Evito 480SC sur le SGC 6C et le SGC 20A. La fluoxastrobine a été appliquée aux haricots secs, aux pois secs et au canola à des doses approuvées, et la récolte s'est effectuée conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Les données sur les résidus tirées d'essais de terrain menés dans/sur le blé et l'orge commune qui ont déjà fait l'objet d'un examen ont été réévaluées dans le cadre de cette demande. D'autre part, une étude sur la transformation portant sur le canola traité a été examinée afin de déterminer le potentiel de concentration des résidus de fluoxastrobine dans les denrées transformées.

### Limites maximales de résidus

La recommandation pour les limites maximales de résidus (LMR) pour la fluoxastrobine repose sur les données tirées d'essais de terrain soumises et sur l'orientation fournie par le [Calculateur de LMR de l'OCDE](#). Les LMRs destinées à couvrir les résidus de fluoxastrobine (isomères E et Z) dans/sur les cultures et les denrées transformées sont proposées comme cela est illustré dans le tableau 1. Les résidus dans les denrées transformées qui ne figurent pas dans le tableau 1 sont couverts par les LMR proposées pour les produits alimentaires bruts (PAB).

**Tableau 1** Résumé des données des essais de terrain et des données sur la transformation utilisées pour appuyer les Limites Maximales de Résidus (LMR)

Denrée	Méthode d'application/Dose d'application totale (g p.a./ha)	DAAR (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR présentement établie (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MPF	MPE			
Blé	Foliaire / 268-292	21-69	<0,01	0,11	Son : X 1,3 Farine : X 0,2 Finots : X <0,3 Germe : X 0,6	GC 15 (excepté le maïs de grande culture, le maïs à éclater et le maïs sucré) 0,1 ppm	-
Orge commune	Foliaire / 268-276	37-58	<0,01	0,091	Son, farine : X 0,3	Son de blé : 0,15 ppm	
Haricots secs	Foliaire / 331-346	14-15	<0,01	0,085	S/O	Non établie	SGC 6C : 0,2
Pois secs	Foliaire / 330-356	13-18	<0,01	0,141	S/O		
Canola	Foliaire / 327-351	20-22	0,013	0,538	Huile raffinée : X 0,044		SGC 20A : 0,7

MPF = Moyenne la plus faible des résidus observés dans les essais; MPE = Moyenne la plus élevée des résidus observés dans les essais

En se fondant sur la charge alimentaire et les données sur les résidus, les LMR présentement établies pour le gras, la viande et les sous-produits de la viande de bétail, de chèvre, de porc, de cheval, de volaille et de mouton, les œufs et le lait sont adéquats pour couvrir les résidus de fluoxastrobine (isomères E et Z) et le métabolite HEC 5725-phénoxy-hydroxypyrimidine (HEC 7154).

Suite à l'examen de l'ensemble des données disponibles, les LMR telles qu'elles sont proposées dans le tableau 1 sont recommandées pour couvrir les résidus de fluoxastrobine (isomères E et Z). Les résidus dans les produits de culture aux LMR proposées et dans les denrées provenant du bétail aux LMR présentement établies ne poseront pas de risque inacceptable aux différents segments de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

### **Évaluation environnementale**

Les doses d'applications, les doses annuelles maximales autorisées et les méthodes d'application proposées sont identiques à celles qui sont présentement homologuées pour les autres cultures sur l'étiquette du fongicide Evito 480 SC. L'ajout de l'avoine, du méteil, du seigle, des graines sèches de légumineuses et le colza à l'étiquette du fongicide Evito 480 SC n'est pas préoccupant pour l'environnement.

### **Évaluation de la valeur**

Des justificatifs et des données sur l'efficacité tirées de 17 essais menés au Canada et aux États-Unis ont été soumis afin d'appuyer les allégations relatives à l'utilisation sur l'étiquette d'Evito 480SC. Dans l'ensemble, aux doses proposées, Evito 480SC a démontré son efficacité au niveau de la lutte ou de la répression des maladies visées sur les cultures listées, quand on le compare aux produits commerciaux standards testés dans le cadre des mêmes essais d'efficacité.

Les preuves à l'appui ont confirmé la valeur d'Evito 480SC pour la lutte ou la répression des maladies fongiques sur les cultures listées. L'extension de l'étiquette d'Evito 480SC permettra aux producteurs canadiens d'avoir accès à un nouveau produit pour gérer les maladies listées sur l'avoine, le méteil, le seigle, le sous-groupe de culture 6C et le sous-groupe de culture 20A.

### **Conclusion**

L'ARLA a mené à bien une évaluation des informations fournies à l'appui de la modification. Sur la foi des résultats de cet examen, l'ajout des nouvelles utilisations sur l'avoine, le méteil, le seigle, le sous-groupe de culture 6C et le sous-groupe de culture 20A est acceptable.

## Références

- 2016, Efficacy Summary for the Addition of Oats, Triticale, Rye, Rapeseed (Crop Subgroup 20A) and Dried Shelled Pea and Bean (Crop Subgroup 6C) to the Evito 480 SC Fungicide Label, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(D),10.2.4,10.3.1,10.3.2(B),  
2681952 10.4,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4
- 2016, Efficacy Summary for the Addition of Oats, Triticale, Rye, Rapeseed (Crop Subgroup 20A) and Dried Shelled Pea and Bean (Crop Subgroup 6C) to the Evito 480 SC Fungicide Label, DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(D),10.2.4,10.3.1,10.3.2(B),  
2681953 10.4,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4 CBI
- 2681957 2015, Lowest Effective Rate of Evito on Target Diseases of Cereals, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2681958 2013, Lowest Effective Rate of Evito on Target Diseases of Cereals, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2681959 2015, Efficacy of PreMixes on *Sclerotinia* in Canola, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2681960 2015, Evito on Target Diseases in Pulses, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2681961 2012, Determine the efficacy of Evito on pulse disease., DACO: 10.2.3.3(D)
- 2681962 2013, Efficacy of PreMixes on *Sclerotinia* in Canola, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2681964 2014, Efficacy of Evito on *Sclerotinia* in Canola, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2015, Field peas: Evaluation of fungicides for control of *Mycosphaerella* blight, DACO:  
2681965 10.2.3.3(D)
- 2014, Arysta: Evaluation of fungicides for control of anthracnose on lentils, DACO:  
2681966 10.2.3.3(D)
- 2014, Arysta: Evaluation of fungicides for control of *Ascochyta*, anthracnose, and  
2681967 *Sclerotinia* on lentils, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2014, Arysta: Evaluation of fungicides for control of *Myosphaerella* blight on peas,  
2681968 DACO: 10.2.3.3(D)
- 2014, Arysta: Evaluation of fungicides for control of powdery mildew on peas, DACO:  
2681969 10.2.3.3(D)
- 2681970 2014, Evito on Target Diseases in Pulses, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2014, Evito and ARY-0415 with Chlorothalonil on Target Diseases in Pulses, DACO:  
2681971 10.2.3.3(D)
- 2014, Efficacy of Evito 480SC on Target Diseases in Pulses (White Bean) in Ontario,  
2681972 Canada, 2014, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2014, Efficacy of Evito 480SC and ARY-0415 Pre-Mixes on Leaf Diseases of Field  
2681973 Bean in Ontario, Canada, 2014, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2015, Efficacy of ARY-0415 Pre-Mixes in Pulses, DACO: 10.2.3.3(D)
- 2681974
- 2681975 2015, Magnitude and Decline of the Residue of Fluoxastrobin in or on Canola Raw  
Agricultural and Processed Commodities Following Two Foliar Applications of Evito(R)  
480 SC Fungicide (2014), DACO: 7.3,7.4.1,7.4.2,7.4.5
- 2681976 2015, Magnitude and Decline of the Residue of Fluoxastrobin in or on Dried Shelled Pea  
and Dried Shelled Bean Raw Agricultural Commodities Following Two Foliar Applications  
of Evito(R) 480 SC Fungicide (2014), DACO: 7.4.1,7.4.2
- 2681951 2015, Rationale for a Waiver from Residue Data Required to add Oats, Triticale and Rye to  
the Evito 480 SC Fungicide Label, DACO: 7.1,7.4.1

ISSN : 1911-8015

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2019**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.